

Point 15 : Création d'un centre de supervision urbain métropolitain (CSU) – Création du service commun chargé de la gestion du CSU – Approbation et autorisation de signature des conventions avec les communes de Nantes, Saint-Herblain et Vertou

Intervention : Mireille PERNOT (Rezé)

Madame la présidente, chers collègues,

Pour notre groupe, la sécurité des personnes et des biens ne peut se faire sans une présence humaine qu'elle soit dissuasive, préventive ou répressive, que ce soit avec le concours de la police ou avec celui des associations de prévention.

La sécurité est une question difficile à traiter dans une société où la violence sociale, physique, symbolique est à la fois omniprésente, diffuse pour certains ou plus frontale pour d'autres. Une violence qui par ailleurs, chiffres à l'appui, est le plus souvent, une violence privée, cachée, tabou, qui se déroule bien loin de l'espace public, et du sentiment d'insécurité que la sur représentation de cette violence dans l'espace public génère. Triste illustration de cette violence qui se déroule loin de la publicité médiatique, en 2016, 1 femme meurt tous les 3 jours, tuée par son compagnon ou ex-compagnon. 1 homme meurt tous les 14 jours, Sur les 28 femmes auteures d'homicides au sein de couples «officiels», 17 d'entre elles étaient victimes de violences de la part de leur partenaire, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.

Après avoir rappelé cette réalité, nous ne souhaitons pas ignorer les incivilités, agressions et trafics, se déroulant sur l'espace public dans notre ville. Des citoyens, subissent cette insécurité, certains au jour le jour, et c'est insupportable. En élus responsables, nous devons apporter des solutions et ne pouvons pas laisser ces questions aux populistes et leur vision monochrome de la société.

Il s'agit, via les deux délibérations qui nous sont présentées de doter les communes volontaires d'un centre de supervision métropolitain, relié à des caméras en nombre raisonnable et limité afin d'apaiser des secteurs sous tensions. Cette vidéosurveillance n'est qu'un élément d'un dispositif global de sécurité. Et nous souhaitons qu'elle nous

aide à obtenir des résultats plus probants en terme d'élucidation de la part de la Police Nationale. En effet, quid de la vidéosurveillance, sans une police présente et à l'écoute des citoyens ?

Car c'est bien là que le bât blesse. La délinquance visible, je dirais presque ostentatoire jouit d'un manque cruel de moyens humains sur le terrain et prospère sur le terreau d'une république qui ne sait se doter des moyens de donner ses chances à chacun. Car la tranquillité publique est avant tout garantie par le bien vivre ensemble. Force est de constater que les récentes annonces du gouvernement sur la politique de la ville, les contrats aidés ou le logement social, sont autant de mauvais coups venant contrecarrer nos efforts dans le domaine de la mixité sociale et du bien vivre ensemble.

Si une partie de notre groupe approuve cet outil aujourd'hui, c'est qu'il participe d'une politique plus large, où l'humain est privilégié. Ce dispositif doit être souple et évolutif, si nous voulons éviter les effets de déport et il nous sera indispensable de garder un regard critique afin de l'évaluer régulièrement son utilisation. Il doit également être sous contrôle citoyen avec la mise en place de comités d'éthique, comme cela est prévu 0 Rezé.

Je vous remercie de votre attention.